hautes études
Sorbonne
arts et métiers

héSam Pôle de Recherche et d' Enseignement Supérieur

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Séance plénière du 22 février 2013

---

**Etaient présents :**
Philippe Boutry, Pierre-Cyrille Hautcoeur, Franciscus Verellen, Jean-Michel Leniaud, Denis Pelletier, Bernard Kahane, Michel Wieviorka, Nathalie Loiseau, Philippe Durey, Antoinette Le Normand-Romain, Joachim Bitterlich, Didier Guillot, Jean-Claude Colliard, Claudie Haigneré, Odile Quintin, Dominique Schnapper, Isabelle This-Saint-Jean, Jean-Claude Waquet, Jean Da Silva, Patricia Falguière, Pascal Antoine, Benjamin Salesse.

**Assistaient au Conseil :**
Eric François représentant Monsieur le Recteur, Alain Mangeol, Hugues Brunet, Alain Cadix, Philippe Casella, Florence Touchant, William Molmy, Sophie Seyer.

**Excusés :**
Christian Forestier (pouvoir à J.M. Leniaud), Edouard Husson (pouvoir à Jean-Claude Colliard), Chantal Cases (pouvoir à Pierre-Cyrille Hautcoeur), Eric Gross (pouvoir à Antoinette Le Normand-Romain), Bruno Racine (pouvoir à Jean-Claude Waquet), Henri Lachmann (pouvoir à Jean-Claude Colliard), Laurent Carraro (pouvoir à Joachim Betterlich), Philippe Hoffmann (pouvoir à Denis Pelletier), Jean-Claude Ziv (pouvoir à Dominique Schnapper), Catherine Robin (pouvoir à Benjamin Salesse).

---

**Ordre du jour :**

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 novembre 2012 ;**
2. **Ratification de la candidature d'un membre affilié ;**
3. **Règlement intérieur modifié ;**
4. **Adhésion au dispositif de l'inspection santé et sécurité du travail mis en place par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**
5. **Convention IDEX - Programme « Paris Nouveaux Mondes » ;**
6. **Désignation des représentants du Programme PNM/PRES héSam au sein des structures de gouvernance des Labex ;**
7. **Ratification de l'élection du Directeur du Labex HASTEC ;**
8. **Calendrier prévisionnel complémentaire des Conseils d'administration ;**
9. **Création d'une Commission « Volet documentaire » ;**
10. **Premières discussions autour du thème : « Quelle politique internationale ? » ;**
11. **Questions diverses.**

Le président ouvre la séance à 15 heures, il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux nouveaux arrivants, Bernard Kahane Directeur de l'ENSCI Les Ateliers et Florence Touchant Directrice par intérim de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette. Lecture est faite du nom des membres excusés et distribution des pouvoirs.

## 1 .Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 novembre 2012

**Le Président** demande si ce procès verbal appelle des observations.

**Isabelle This-Saint-Jean** nous fait part d'une modification page 6 de son intervention il faut lire la phrase suivante : « la région a participé à hauteur de 171 millions au projet Condorcet. »

**Vote : le président met au vote le procès-verbal :**

**Nombre de votants : 34**

**Le procès verbal est adopté à l'unanimité**

## 2. Ratification de la candidature d'un membre affilié

**Le Président** indique au Conseil qu'il lui appartient de ratifier la candidature d'un membre affilié ; il s'agit d'une première candidature celle de l'École d'architecture de Paris La Villette pour laquelle la réunion des chefs d'établissements a donné un avis favorable à l'unanimité. De même la convention d'affiliation a été approuvée par le Conseil d'administration de l'école de Paris La Villette le 14 décembre 2012.
Le Président ajoute que depuis le début de notre regroupement il était important pour compléter la gamme de formation d'avoir un regard du côté de l'architecture et donc la candidature de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette était la bienvenue. Par ailleurs nous avons décidé ensemble que l'affiliation se ferait au vu d'un projet commun et avec l'idée de faire quelque chose ensemble.

**Le Délégué général** indique qu'il a été saisi par le service juridique du ministère qui, à la lecture de la dépêche concernant cette affiliation, voulait s'assurer qu'il ne s'agissait pas de créer un nouveau statut à côté de celui des membres fondateurs et associés. Il a été employé le terme « de statut », en définitive c'est un conventionnement entre un établissement et le PRES dans des conditions plus détaillées qu'une simple convention ; de ce fait le ministère a admis la légalité de ce processus. Par contre nous avions introduit lors du dernier Conseil, c'était notamment le cas pour le CNRS, le fait que celui-ci ainsi qu'une représentation du comité des affiliés seraient présents au Conseil d'administration en tant qu'invités permanents. Pour le ministère il ne peut y avoir d'invité permanent nous devons donc modifier le règlement intérieur comme cela apparaîtra au point suivant.

**Le Président** demande si Florence Touchant de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette souhaite intervenir :

**Florence Touchant** rappelle que cette demande d'affiliation représente le fruit de deux années d'une collaboration tant dans le cadre de l'IDEX que du Labex elle s'en félicite et remercie le Conseil d'avoir accepté sa demande.

**Le Président** explique qu'il s'agit du premier membre affilié d'une série qui sera appelée à se développer. Nous avons parmi les candidatures qui sont à l'instruction notamment une intéressante du Centre de formation des journalistes, et d'autre part l'Université de la Polynésie française, c'est sympathique mais il n'est pas sûr que cela corresponde à la géographie du PRES. Le Centre des Monuments Nationaux pourrait aussi être approché en fonction d'un projet commun.

**Le délégué général** signale que pour le moment aucun n'a produit de dossier de candidature.

**Vote : le président met au vote la ratification**

**Nombre de votants : 34**

**Cette ratification est adoptée à l'unanimité**

### 3. Règlement intérieur modifié

**Le Président** expose le fait que la modification sera de nouveau à l'ordre du jour ; pour ceux qui suivent les débats sur la loi relative à l'enseignement supérieur qui semble dans l'état actuel des choses remplacer les PRES par une autre structure qui ressemblera fort au PRES si ce n'est que ce ne sont pas des PRES mais des Communautés scientifiques ou des Communautés universitaires, nous n'en savons pas plus pour le moment. La structure proposée ressemble de fort près à nos structures notamment avec un comité des membres qui rappelle le G15. Il y a cependant une imprécision dont on assure qu'elle est volontaire et qu'il appartiendra ensuite à chaque communauté de voir ce qu'elle fait, le texte de la loi parle de membre sans autre précision et sans introduire de distinction entre ce qui était jusque là fondateur et associé. Il faudra attendre de voir quel est le texte définitif de la loi mais cela va poser, à ceux d'entre nous qui sont dans l'état actuel associés, la question de savoir s'ils peuvent devenir membres comme les autres, il pense notamment à l'ENA.

Notre souhait est que nos cinq associés puissent devenir membres et être traités à égalité avec les autres comme ils le sont actuellement. Mais il y a ceux qui ont une problématique particulière parce qu'ils sont à cheval entre deux regroupements notamment avec les PRES voisins ; pour le moment nous n'en savons pas davantage il faut signaler cette éventuelle difficulté. Ce qui d'ailleurs justifierait plus encore la création que nous avons faite de membre affilié. Mais nous avons une année après la promulgation de la loi sans doute au début de l'été pour élaborer de nouveaux statuts.

Il rappelle la modification du règlement intérieur qui concerne d'une part cette catégorie des affiliés et d'autre part permet de régler le problème du CNRS ; nous sommes très heureux que le CNRS s'intéresse de près à nos activités. Nous ne pouvons pas écrire invité permanent, nous écrirons que le président invite toute personne dont l'avis est utile, notamment le CNRS.

**Le Président** demande s'il y a des observations sur le règlement intérieur et constate que ce n'est pas le cas.

**Vote : le président met au vote le règlement intérieur**

**Nombre de votants : 34**

**Le règlement est adopté à l'unanimité**

## 4. Adhésion au dispositif de l'inspection santé et sécurité du travail mis en place par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Hugues Brunet** informe le Conseil que le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le cadre de l'article 5-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique demande que soit affiché un conseiller de prévention. Nous avons deux options, soit nous désignons un personnel qui a toutes compétences pour assurer cette fonction, soit nous avons recours au dispositif mis en place par le ministère à savoir un rattachement à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale. La plupart des établissements de type PRES ont eu recours à cette dernière solution et pour ce faire il nous est demandé de prendre une délibération allant dans ce sens. Il vous est donc demandé de voter le rattachement de l'EPCS Hesam à l'inspection santé et sécurité du travail proposé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Président demande s'il n'y a pas d'observations sur ce point, et si les représentants du personnel se satisfont de cette formule. Il n'y a pas d'observation.

**Vote : le président met au vote cette adhésion**

**Nombre de votants : 34**

**Cette adhésion est adoptée à l'unanimité**

## 5. Convention IDEX - Programme « Paris Nouveaux Mondes »

**Le Président** explique que nous arrivons à un point plus substantiel la Convention IDEX et le programme PNM. Nous avons après des mois et des mois, grâce aux efforts des uns et des autres, notamment d'Alain Cadix et de Philippe Casella abouti à la signature solennelle de la Convention au mois de janvier. Dans les documents figure une lettre du Premier ministre confirmant cette signature avec la réponse qui lui a été faite ; il remarque que cette lettre est très positive et prend soin de souligner les points forts de notre projet ce qui confirme l'idée qu'il est bien vu dans les sphères ministérielles. Cette Convention est définitivement signée sous la forme dont vous avez copie et vous pourrez remarquer qu'elle porte une numérotation IDEX et donc la question de savoir si nous sommes IDEX ou pas semble être résolue même si, et Alain Cadix vous en dira plus, persiste l'incertitude sur ce qui se passera au bout des trois ans.

**Alain Cadix** prend la parole et informe les membres du Conseil sur les dernières actualités et les avancées du programme sur lesquelles nous serons jugés à l'été 2015. Ce à quoi nous pourrions prétendre à cette échéance reste extrêmement flou à ce stade. Il s'est rapproché du Commissariat général à l'investissement, ayant lu dans la presse que l'ensemble des fonds du grand emprunt du précédent gouvernement avait été utilisé. Une réponse en deux parties lui a été faite. La première est que certaines des Initiatives d'Excellences n'iront pas jusqu'au bout ; des Idex, Labex et Equipex vont tomber, rendant du capital disponible pour une redistribution. L'autre réponse est que le Commissariat général rouvrirait la porte à un nouvel emprunt et le Commissaire s'est exprimé sur ce point en disant que d'ici deux ans il espérait bien rouvrir et relancer une démarche IDEX.
Nous sommes entre ces deux alternatives, pour le moment nous n'avons pas une vision claire de ce que sera notre sort même si nous avons une bonne évaluation après l'été 2015.

En ce qui concerne notre travail, il paraît extrêmement important que nous avancions selon la feuille de route qui a été dessinée et précisée dans l'annexe 4 de la Convention, très rapidement et sur les différents volets. Sur le volet recherche nous avons lancé dans le cadre du programme NexT un appel à projet, nous avons reçu des réponses sur un volet asiatique et un volet juridique. Nous avions déposé deux projets Labex, un qui s'appelait Dynamique Asiatique et l'autre Norma et à notre grande surprise, alors qu'ils étaient de bonne tenue, ils n'ont pas été labellisés. Il nous paraissait important de donner aux équipes qui s'étaient mobilisées une chance de rebondir et d'avancer sur leurs projets. Ces deux équipes ont déposé des projets et nous allons leur attribuer à chacune, 300 000€ sur 2 à 3 ans, ce qui leur permettra de développer une partie significative du programme qu'elles avaient envisagé.

Nous avons lancé également l'appel à projets Synergie, les dossiers arrivent au fur et à mesure. Nous pensons distribuer 150 000€ par projet et en retenir 3 pour 2013, nous relancerons un appel à projets Synergie en 2014. Voilà pour les deux principaux programmes NexT et Synergie qui sont détaillés dans l'annexe 1 de la Convention.

Concernant les formations doctorales nous avons fin 2012, attribué 20 contrats doctoraux avec des délais très serrés. Nous rentrons dans un cycle normal d'appels à candidatures et nous allons en même temps que les Labex et les écoles doctorales émettre des appels à candidatures pour 20 contrats doctoraux en 2013. Les Labex émettront aussi de l'ordre d'une vingtaine de contrats doctoraux, ce qui nous fait un total de 40 contrats doctoraux ce qui n'est pas négligeable.
Nous lançons aussi prochainement l'appel à candidatures pour les bourses Von Humboldt, ces bourses sont accordées pour une quatrième année de thèse à des étudiants non pas pour leur permettre de rallonger à l'envie leur thèse mais parce qu'ils ont des demandes très spécifiques comme des missions à l'étranger, l'apprentissage d'une langue, la découverte d'une discipline complémentaire etc. Nous envisageons la distribution d'une douzaine de bourses en 2013 pour un montant de 30 000€ chacune.
Nous allons lancer l'appel à projets pour les bourses Levy- Strauss pour un montant de total de 80 000€ en 2013, bourses qui permettront à des étudiants en thèse de partir à l'étranger et mener leurs travaux de recherche.
Parallèlement à cela, nous avons réuni les directeurs d'écoles doctorales, nous n'avons pas encore officiellement créé le Collège des écoles doctorales, mais nous avons réuni les directeurs pour répondre à la question assez urgente de l'évaluation des écoles doctorales par l'AERES et il nous fallait pour le moins coordonner l'ensemble du dispositif. Nous avons

échangé avec eux sur la façon la plus adéquate de répondre et de nous présenter de façon « ordonnée » devant l'AERES.
Concernant la création de ce collège des écoles doctorales il sera composé des directeurs d'écoles doctorales et d'un représentant des établissements n'en n'ayant pas. Il sera formellement installé par le président du PRES. Il y des objectifs qui vont de soi et qui je pense feront consensus, comme par exemple la préparation à l'emploi, la possibilité pour les doctorants de suivre des enseignements ou des séminaires dans d'autres établissements que le leur etc... sujets qui ne posent pas de problème particulier. Nous préparons ce que pourrait être la mission de ce collège d'écoles doctorales et il sera soumis à l'approbation des chefs d'établissements et bien sûr le Conseil d'administration en aura connaissance.
Par ailleurs, toujours sur les formations autres que doctorales, nous avons engagé une cartographie des Masters. La Ministre s'est exprimée à plusieurs reprises tant sur les mentions des Masters que sur le nombre des licences, cette cartographie permettra à nos étudiants et à ceux qui souhaiteraient le devenir d'avoir une bonne visibilité sur l'ensemble du dispositif proposé en formations Masters. Nous ferons plus tard la cartographie pour les licences.

Sur la partie innovation le Centre Michel Serres ouvrira officiellement au mois de septembre 2013 .Nous avons souhaité faire un semestre n° zéro. Les étudiants viennent au centre Michel Serres pour passer un semestre ; d'une part ils participent à un projet d'innovation pour la moitié de leur temps et pour l'autre moitié ils élaborent un projet individuel de connaissance, qui peut allier des travaux personnels de recherche avec le suivi de certains enseignements dans d'autres établissements.

Pour ce semestre zéro nous avons deux projets dont le premier a débuté, il s'appelle « Estuaire, territoire de l'eau » il est centré sur des questions de réchauffement climatique. Nous travaillons avec les territoires de Basse et de Haute Normandie, ce projet est dirigé par un professeur de Paris 1 Jean Debrie, professeur de sciences géographiques entouré d'un certain nombre de collègues de différents établissements.
Le deuxième projet qui s'intitule « Territoire numérique » est une problématique de développement d'une filière numérique sur le territoire de Plaine Commune, Saint-Denis, Aubervilliers, Nord de Paris et débutera au 1er mars 2013. Il y aura moins d'étudiants, entre 7 ou 8 avec une diversité d'origine qui nous permet d'expérimenter cette idée à la fois de projets associant des étudiants venant de différentes origines et ce concept de projet individuel de connaissances. Ce deuxième projet sera dirigé par un designer enseignant à l'ENSCI.

Dernier point la plateforme de ressources partagées, l'un des six volets du programme PNM initiée par Hugues Brunet en collaboration avec les directeurs généraux des services et les secrétaires généraux et pour lesquels François Riou, directeur général des services de Paris 1, a été missionné. Ils ont identifié l'ensemble des services qui pourraient être mutualisés et ont proposé une cartographie qui positionne l'ensemble des services susceptibles d'être partagés entre les établissements. Il y a bien sûr des différences de sensibilité à prendre en compte : par exemple un système d'informations en commun est sensible, en revanche l'accueil des étudiants étrangers ou d'autres sujets de cette nature n'a pas d'enjeux politiques pour les établissements. Nous voyons donc bien tout l'intérêt à démarrer par des projets qui sont politiquement neutres et relativement aisés à mettre en œuvre et nous terminons cette cartographie que nous proposerons aux chefs d'établissements qui décideront par quoi nous aurons à commencer.
Enfin pour mener à bien ces différents points nous avons étoffé notre équipe et embauché une responsable des questions administratives et budgétaires de l'ANR et d'autre part, parce que c'est un point essentiel sur lequel nous devons nous renforcer, une responsable de la

communication numérique c'est une journaliste qui a travaillé dans l'univers du web, des réseaux sociaux et grâce à qui toute une politique de commination va se mettre en place. L'action visible depuis son arrivée c'est la mise en ligne de la conférence de Michel Serres sur You tube.

**Benjamin Salesse** est heureux de constater l'avancée de ces projets et il demande qu'il y ait une communication au Conseil d'administration et au Conseil d'administration de chaque établissement, et pas seulement aux chefs d'établissements, des réflexions communes de nos 15 Directeurs généraux des services sur ces ressources partagées.

**Le Président** répond que ce sera volontiers mais pour le moment nous en sommes à un stade d'exploration et d'identification des domaines.

**Alain Cadix** indique que le programme de formation des personnels administratifs et techniques fait partie des actions susceptibles d'être mises en œuvre très rapidement.

**Hugues Brunet** signale que le 28 mars est prévue une réunion sur la méthodologie, animée par François Riou. Aujourd'hui nous avons identifié les groupes de travail et il sera demandé aux chefs d'établissements de désigner les personnels qui composeront ces groupes. C'est un long travail qui n'est pas encore terminé et qui ne le sera sans doute pas pour le 28 mars. Lors de cette réunion nous établirons une méthodologie et un cahier des charges ; à chaque animateur de ces groupes ensuite de voir selon quelles modalités vont se faire les travaux sur le fond, quel type de livrable on leur demande etc... rien n'a été arrêté ou orienté.

**Le Président** souhaite qu'il soit possible d'obtenir un relevé de décisions de cette réunion et de le diffuser aux membres du Conseil d'administration.

**Le Président** veut souligner qu'au fur et à mesure que nos programmes de recherche se précisent, la procédure d'attribution des allocations des bourses doit tenir compte de la proximité avec nos axes de recherche.

**Alain Cadix** répond : Oui, dans l'annexe 1 pour les programmes Synergie et NexT un certain nombre d'axes sont indiqués et nous essayons de nous aligner par rapport à ces axes, s'ils doivent être élargis nous les soumettrons au Conseil académique mais nous tenons à ces axes là. En ce qui concerne les contrats doctoraux ils s'inscrivent dans une démarche de recherche transversale, interstitielle, pour le reste chaque école a sa politique.

**Odile Quintin** à une question à l'horizon 2015 ; il faut essayer de voir dans les deux ans et demi ce que sera l'évaluation du programme PNM qui est fondamentalement différent de ce qu'était la proposition de l'IDEX qui était une université. A l'international et l'européen, elle pense que l'on peut comparer ce qu'était l'initiative originale à l'Union européenne avec tous ses défauts et ce qui est maintenant de la coopération versus une forme de confédération morte. C'est un choix qui a été fait mais qui est extrêmement différent de ce qui avait été sélectionné. Elle ne sait pas si l'évaluation sera internationale ou franco-française, si elle est internationale on peut avoir des interrogations sur une labellisation comme initiative d'excellence par rapport à ce qui se passe dans d'autres pays. Si elle reste dans le giron français le problème sera différent. Son interrogation porte sur la vision internationale ou européenne de ce qu'est maintenant le programme PNM par rapport à ce qu'il était à l'origine.

**Alain Cadix** répond que le programme PNM sera reconnu comme grande et pleine IDEX, d'une part à l'aune de ses résultats et de notre aptitude à faire bouger les lignes et d'autre part

de l'ambition nouvelle que nous aurions à l'horizon 2018-2020. Il y aura à la fois la sanction d'une première avancée et l'ambition d'un projet qui la prolonge.

Il tient à mentionner, et c'est une priorité, l'avancée sur l'axe franco-allemand, nos établissements ont des relations avec des établissements allemands, une sorte de cartographie est en cours de l'ensemble de ces liens afin de les renforcer avec telle ou telle université notamment avec Cologne et ainsi donner à l'axe franco-allemand de notre PRES une grande visibilité, ce qui montre que notre pôle est en mesure de développer une politique internationale.

**Pierre-Cyrille Hautcoeur** félicite le PRES des progrès, des avancées, des lancements des différents appels d'offres, de la gestion du centre Michel Serres et du fait qu'il y ait déjà un certain nombre d'étudiants qui soient lancés dans cette opération. Il précise qu'il faudra communiquer au sein des établissements, et à cet égard que la personne recrutée sur la communication devrait avoir comme priorité la communication interne au PRES plutôt que la communication externe. Il insiste sur le besoin important de faire connaître l'action du PRES et de susciter une adhésion et même des projets puisque l'on souhaite aller à la fois vite et en même temps avoir des candidatures et des projets qui émergent, il y a là une vraie difficulté et la communication interne en est l'outil.

Il y a un point de vigilance, il avait déjà mentionné en Bureau sur le collège des écoles doctorales. La remarque d'Alain Cadix de faire en sorte que les contrats doctoraux de l'IDEX aillent aux domaines interstitiels suggère qu'il y en a et implicitement qu'il y a des écoles doctorales disciplinaires. Ce n'est pas le cas pour tous. Il rappelle qu'établir un collège des écoles doctorales dans lequel il y aurait toutes les écoles doctorales disciplinaires de Paris1 (14 ED), à côté de l'unique école doctorale de l'EHESS qui a quasiment autant de doctorants que Paris1 pose un problème. Il faut être vigilant sur ce point.

**Alain Cadix** répond que sur le premier point de la communication numérique, pour lui elle est effectivement plus interne qu'externe : il y aura un focus particulier vers l'intérieur qui complète les rencontres que nous avons commencé avec l'équipe du programme dans les CS, les CEVU. Nous avons rendez-vous avec le CS et le CEVU de Paris1, nous sommes en train de monter des rendez-vous avec le CNAM et l'ENSAM.

**Michel Wieviorka** explique que la FMSH qu'il représente ici ne faisait pas vraiment partie du projet initial et qu'elle est entrée dans le dispositif au moment de sa rédaction. La Fondation a des atouts très importants pour le PRES et l'IDEX du point de vue international parce que c'est sa vocation première et son mode de fonctionnement. Par exemple le Collège d'études mondiales qui sera partie prenante du projet, il souhaite qu'il soit beaucoup plus lié à HeSam et à l'IDEX, parmi les critères qui seront peut être utilisés pour nous juger : on regardera ce qui se fait au sein du PRES par exemple du point de vue des invitations de longue durée sur plus de 6 mois ou un an. Le collège d'études mondiales invite des personnes pour 3 ans. C'est un élément qui est venu se greffer et la greffe s'est bien faite, nous sommes devenus un membre fondateur et c'est un atout pour le PRES.

**Le Président** apporte une précision sur les propos d'Odile Quintin, il pense qu'effectivement il faut envisager ce qui va se passer dans deux ans et demi et pouvoir dire que nous avons rempli nos engagements. Mais il pense que nos engagements sont en rapport avec la convention qui vient d'être signée et non par rapport à un stade initial du projet qui était sur des financements beaucoup plus importants. Il n'a pas d'inquiétude pour l'instant, d'autant

plus qu'il constate que d'autres projets s'écartent davantage de ce qui avait été attribué à l'origine.

**Odile Quintin** ajoute que son souci n'est pas que l'international manquait mais plutôt que c'est une structure internationale qui évaluerait l'IDEX, elle aurait une vue un peu différente de celle qui prévaut en France et pourrait être moins favorable à une structure fondamentalement plus coopérative qu'intégrative.

**Philippe Casella** formule une remarque sur les établissements réseaux. Il se trouve qu'au sein du PRES un certain nombre d'établissements sont des établissements réseau comme la FMSH, le CNAM ... Ce sont des établissements qui dépassent un territoire, leur fonction n'est pas attachée à un territoire mais attachée à une mission d'ordre national. Il lui semble que cette différence doit être considérée comme une richesse et pas comme un manque mais il est vrai que ce doit être explicité. L'étape où nous en sommes est très clairement celle de l'interconnaissance des établissements pour comprendre que nous formons une articulation particulière, se comprendre et ensuite communiquer à partir de cela, montrer que nous ne sommes peut être pas différents, c'est dans la différence que l'on existe.

**Alain Cadix** formule une autre remarque. Dans le projet et c'est un des six volets, il y a l'introduction du concept de collégium et il informe le Conseil d'administration que les chefs d'établissement se réunissent demain pour esquisser et préciser ce concept de collégium, lieu de concertation et de coopération inter établissements.

**Isabelle This-Saint-Jean** souhaite intervenir dans la continuité de ce que disait Philippe Casella et pense qu'autant à un moment il y avait dans des logiques de rapprochement d'établissement et de construction d'entités un modèle unique qui tendait à s'imposer. Aujourd'hui cette contrainte se relâche et différents modèles deviennent à nouveau possibles et elle s'en réjouit parce qu'elle partage le point de vue de Pierre-Cyrille Hautcoeur et de Philippe Casella, ces projets ne peuvent réussir que si l'ensemble des acteurs des personnels et des étudiants comprennent l'intérêt qu'il peut y avoir à un rapprochement d'établissements que ce soit pour la réussite des étudiants, pour le renforcement de la recherche, ou pour la valorisation de la recherche et de l'enseignement supérieur sous toutes ses formes.

Évidemment la question de l'évaluation se pose, d'autant plus s'il y a un jury international mais elle croit qu'il y a la possibilité aujourd'hui d'oublier un peu ça pour avancer sereinement dans un projet dans lequel tout le monde se retrouve et souhaite avancer d'autant que le paysage institutionnel n'est pas complètement stabilisé dans les rapprochements, en particulier sur le territoire de l'Ile-de-France.

Le paysage institutionnel des regroupements franciliens n'est probablement pas achevé et il faut aussi prendre le temps de faire les choses de manière à ne pas se précipiter dans des structures rigides qui ne permettraient pas à la situation d'évoluer, nécessité pour le PRES HéSam et les établissements du PRES. Vous concentrez 40 % des forces et les établissements ne sont pas territoriaux mais de dimension nationale ou internationale. L'enjeu est de construire ensemble l'Ile-de-France, chacun avec un morceau du puzzle et de bâtir des regroupements et des liens entre les regroupements.

Elle dit son inquiétude devant des forteresses isolées qui se constitueraient et qui casseraient des logiques de coopération scientifique et des logiques de formation sur l'ensemble du territoire. C'est à la communauté scientifique de créer son propre projet mais en tant qu'acteur

politique la Région sera toujours à ses côtés pour l'aider à porter les projets qu'elle a envie de construire.

**Philippe Boutry** fait suite à l'intervention d'Isabelle This-Saint-Jean en nuançant le propos très éloquent mais qui ne convient pas complètement à Philippe Casella. On envisage de nommer PRES, communauté d'universités, dans notre cas il n'y en cas qu'une, il faudra trouver le singulier !

**Le président** signale que communauté scientifique est le terme qui semble retenu aujourd'hui.

**Philippe Boutry** souligne que Paris 1 est l'université la plus importante en sciences sociales et humaines et elle est inscrite très clairement dans la région parisienne. Il faudra prendre en compte l'inscription territoriale du PRES. Ce n'est pas simplement un réseau international. Il y a une université de type licences Masters. Il ajoute que cette université, non seulement a une inscription nationale, le recrutement de Paris 1 est national et internationale parce qu'elle a des réseaux très importants, Jean-Claude Colliard a étendu nos frontières. Il voudrait rappeler ici, que nous jouons sur une double variable, une variable d'un grand réseau de recherche qui s'impose dans le champ au niveau international et une variable qui s'inscrit autour d'un projet universitaire important qui est territorialement situé dans une ville qui n'est pas n'importe quelle ville, c'est une capitale internationale. Il faut penser à ces deux éléments car il lui semble que la structure universitaire apporte quelque chose au PRES.

**Le Président** répond qu'il risque d'y avoir des débats intéressants sur la question des universités dans les PRES et des PRES dans les universités. Nous sommes à peu près tranquilles de ce point de vue mais cela risque de devenir plus compliqué pour d'autres.

## 6. Désignation des représentants du Programme PNM/Pres héSam au sein des structures de gouvernance des Labex

**Alain Cadix** a souhaité qu'il y ait une articulation formelle entre le cœur du programme PNM et les laboratoires d'excellence. Cette articulation se ferait dans les deux sens, un sens déjà mis en œuvre c'est le fait que le bureau du programme PNM s'élargit une fois par mois aux directeurs des Labex et aux responsables du Centre Michel Serres. Cette configuration élargie permet d'aborder les problèmes d'ensemble du programme dans toutes ses composantes. Et nous avons souhaité au sein des instances de gouvernance des Labex que l'équipe du programme puisse être représentée. Nous proposons que Bertrand Wigniolle, administrateur délégué aux affaires académiques, soit dans ces instances de gouvernance et en cas d'empêchement Jean-Frédéric Schaub qui est son adjoint pour la recherche.

**Vote : le président met au vote la désignation des représentants du Programme PNM**

**Nombre de votants : 34**

**Cette désignation des représentants est adoptée à l'unanimité**

## 7. Ratification de l'élection du Directeur du Labex HASTEC

**Le Président** mentionne que le règlement intérieur du Labex Hastec prévoit que la désignation du directeur du Labex doit être ratifiée par le Conseil d'administration du PRES. Philippe Hoffmann a été réélu pour trois ans et il est donc demandé de ratifier cette désignation. Il demande par ailleurs si son problème de localisation est réglé.

**Hugues Brunet** répond que pour l'instant il occupe deux bureaux à l'EPHE et qu'il travaille à la recherche de superficies supplémentaires.

**Le Président** signale qu'Hugues Brunet a repéré un ensemble de locaux que le PRES pourrait prendre en location pour redistribuer en fonction des besoins aux Labex et à d'autres instances qui ont le même problème d'être en mal de surface.

**Vote : le président met au vote la ratification de l'élection de Philippe Hoffmann**

**Nombre de votants : 34**

**Nombre de votes pour : 33**
**Nombre de votes contre :**
**Note de votes blancs :**
**Nombre d'abstentions : 1**

**Cette ratification est adoptée**

## 8. Calendrier prévisionnel complémentaire des Conseils d'administration

**Hugues Brunet** donne connaissance d'un calendrier prévisionnel sur l'année universitaire, le mercredi 10 avril au matin et le mercredi 12 juin au matin.

## 9. Création d'une Commission « Volet documentaire »

**Le Président** indique que dans les commissions nombreuses qui ont été créées, il est apparu qu'il y avait quelque chose à compléter, surtout compte tenu de la richesse des établissements, il s'agit de la création d'une commission « volet documentaire ».

**Hugues Brunet** développe ce point : au fil des Conseils d'administration un certain nombre de commissions ont été créées, des commissions thématiques qui seront sollicitées dans le cadre de la plateforme de ressources partagées. A l'intérieur de ces commissions il y aura une représentation de chaque établissement pour assurer le lien relationnel, et cela va dans le sens des propos de Pierre-Cyrille Hautcoeur, répondre à la grande nécessité d'avoir une capillarité de plus en plus importante en interne.

Au-delà, l'intérêt de ces commissions thématiques est à la fois un échange de bonnes pratiques, un lien rationnel, mais également une structure mobilisable pour un certain nombre de sujets. Il est apparu que le sujet du volet documentaire n'était pas couvert dans le spectre

des commissions déjà créées. Par rapport à ce qui a été dit et envisagé à la fois dans le cadre de travaux au niveau régional, de l'articulation avec le campus Condorcet, ou comme l'a indiqué Monsieur le Recteur le souhait de travailler sur les fonctions inter universitaires, ainsi que dans le cadre de la plateforme de ressources partagées, pour toutes ces raisons il paraît indispensable de disposer d'une commission volet documentaire. Au regard de nos dispositions statutaires les créations de commissions relèvent de votre compétence et c'est pour cette raison qu'aujourd'hui nous soumettons la création d'une commission « volet documentaire ».

**Le Président** ne voit pas pour l'instant qui en prendrait la responsabilité. On ne pourra le nommer qu'après une prochaine réunion des chefs d'établissement.

**Benjamin Salesse** indique qu'il ne votera favorablement qu'à la condition que la commission publie un rapport soumis à connaissance du Conseil d'administration. S'il y a un engagement écrit de ces commissions de produire un rapport soumis à connaissance des membres du conseil d'administration il votera pour sinon contre.

**Le Président** est d'accord sur l'idée que les commissions indiquent leurs actions, on peut le préciser dans le vote d'aujourd'hui. Ces commissions devront établir un compte rendu de leurs activités qui sera soumis au Conseil d'administration.

**Hugues Brunet** trouve cette demande d'autant plus intéressante qu'elle étoffera le rapport d'activité de l'année.

**Benjamin Salesse** souhaite que les enseignants-chercheurs, les administratifs et les étudiants qui composent l'ensemble du PRES puissent se saisir des activités du PRES HéSam, il faut qu'il y ait communication des travaux de ces différentes commissions dans les conseils d'administration de chacun de ses établissements.

**Le Président** en est bien d'accord mais il faut voir qui fait quoi. Il pense que le PRES a vocation à recevoir les comptes rendus de ces commissions et à les diffuser aux établissements, à charge pour ceux-ci de s'occuper de la diffusion interne.

**Pierre-Cyrille Hautcoeur** revient sur la question de la commission du « volet documentaire » et sur l'ensemble de ces commissions. Il a un problème de méthode, on crée des commissions en très grand nombre pour le PRES et le programme PNM, mais le personnel des établissements ne peut pas être à plein temps dans ces commissions à l'extérieur sinon il ne fait plus son travail à l'intérieur.

**Le Président** précise que ce n'est pas seulement vrai pour les personnels des administratifs.

**Pierre-Cyrille Hautcoeur** répond qu'effectivement le même problème se pose pour les enseignants-chercheurs. Entre HéSam et Condorcet on triple le nombre de réunions auxquelles les personnels doivent participer. Il faut hiérarchiser les choses, et dans le cas du volet documentaire il s'interroge sur la nécessité et l'urgence car cela concerne très largement les établissements SHS qui sont impliqués dans Condorcet où le programme documentaire est important ce qui implique beaucoup de travail pour nos personnels. Pour le moins un principe de subsidiarité voudrait que la commission du PRES ne s'intéresse qu'à ce qui n'est pas concerné par le grand équipement documentaire de Condorcet ce qui réduirait ses missions et

le temps qui devrait lui être consacré. Il indique avoir eu des discussions avec Chantal Cases qui est d'accord avec lui sur ce point.

**Le Président** comprend l'objection et revient sur le problème de l'articulation avec Condorcet, établir une commission qui s'intéresserait à tout sauf à ce qui concerne le grand équipement documentaire de Condorcet, c'est-à-dire sur l'essentiel n'a pas grand sens. Le président interroge Jean-Claude Waquet et lui demande quelle serait la solution possible sans multiplier les structures.

**Jean-Claude Waquet** explique que les établissements membres du PRES sont présents dans les six commissions, il est vrai que jusqu'à présent aucun des trois PRES parties prenantes du projet Condorcet ne participe en tant que tel à des commissions créées en vue de la réalisation du Campus. Il pense que la coordination entre le PRES HéSam et le Campus en matière documentaire pourrait être assurée par les six représentants membres du PRES HéSam.

**Le Président** pose la question de savoir s'il y avait une demande particulière à l'origine de cette demande de création de commission.

**Hugues Brunet** répond affirmativement : tous les PRES franciliens disposent d'une commission de ce type. Or notre PRES n'en a pas et si un moment cette question se pose de manière interuniversitaire par exemple à la demande du Recteur ou en fonction de ce qui a été signé par la Région, nous serons mal équipés pour répondre à une éventuelle sollicitation. D'autre part ce ne sont pas des commissions à réunion régulière hormis celle des relations internationales qui a un contexte tout-à-fait particulier. L'idée c'est d'avoir un outil à disposition qui puisse être activé en fonction de sollicitations et compte tenu des contraintes statutaires et du délai de constitution de la commission etc... mieux vaut anticiper. Un deuxième avantage c'est d'établir une sorte de lien entre les 15 établissements à travers les personnels qui ont en charge cet aspect. C'est aussi une forme d'outil de communication interne, dont on ne dispose malheureusement pas.

**Joachim Bitterlich** demande s'il ne serait pas suffisant de nommer quelqu'un en charge de la coordination de ce volet et si nécessaire qu'il convoque une réunion de ses collègues.

**Denis Pelletier** partage les interrogations de Pierre-Cyrille Hautcoeur, il est sensible à ce que vient de dire Joachim Bitterlich et demande si on ne pourrait pas avoir une solution de ce type et inscrire cette question de la politique documentaire régulièrement à l'ordre du jour du Conseil d'administration ou du G15 ?

**Le président** conclut sur ce point qu'il souhaite explorer avec Jean-Claude Waquet l'articulation de ce sujet avec le projet Condorcet. Il est vrai qu'une grande partie des établissements du PRES va se trouver concernée par le grand équipement documentaire qu'y construit la région. Il propose donc pour l'instant de laisser le point en suspens, quitte à désigner quelqu'un si la question se posait de façon urgente.

Le conseil en est d'accord

**10. <u>Premières discussions autour du thème « Quelle politique internationale ? »</u>**

**Le Président** fait un point rapide sur les affaires de relations internationales qui répond en partie aux interrogations d'Odile Quintin. Nous avons deux projets en cours qui avancent

d'une part la convention un peu symbolique et amicale signée avec la Tunisie et nous sommes en contact de façon permanente avec nos partenaires tunisiens, notamment pour ce qui concerne les inquiétudes sur le sort du Doyen de la Manouba dont le procès est reporté. Il devait y avoir un échange avec la Manouba et pour des raisons qui sont aisées à comprendre ils nous demandent de le reporter.

**Hugues Brunet** explique qu'en effet les échanges ne se simplifient pas avec la Tunisie. Nos collègues sont toujours dans la difficulté et nous renvoient quelques déclarations de ministres qui ne facilitent pas la tâche de ceux qui veulent actuellement aller sur le terrain. Cela effectivement ralentit les choses. Nous sommes dans l'attente de la date du 27 mars, date à laquelle doit être rendu le jugement du Doyen, sauf report. Les tunisiens essaient de maintenir une activité ainsi que les projets définis ensemble mais pour l'instant les choses se font très lentement.

**Le Président** rappelle que cette coopération avait une valeur symbolique ce n'est pas une dimension essentielle de la coopération scientifique mais nous voulions montrer notre solidarité. Nous avons rendez-vous la semaine prochaine avec deux Doyens de la faculté de Tunis.

**Hugues Brunet** répond que l'université de Tunis nous a sollicités dans le cadre de cet accord-cadre signé au mois de février 2012. Parallèlement à cela l'Institut français a souhaité que l'on travaille sur un accord entre le PRES et l'Institut, ce qui nous permettrait d'accéder à un certain nombre d'outils et de soutiens financiers à travers le financement des billets d'avion etc…

**Le Président** développe le second point qui s'est accéléré c'est notre coopération avec une université d'Allemagne. Nous avons rendu visite vendredi dernier à nos amis de l'université de Cologne avec lesquels nous sommes en bon rapport et qui nous ont soutenus dans notre candidature IDEX comme nous les avons soutenus dans leur candidature d'Initiative d'Excellence. Cet accord avec Cologne n'est naturellement pas exclusif d'autres accords avec d'autres universités allemandes. Sur Cologne nous nous préparons à signer un accord-cadre qui présente un intérêt un peu particulier puisqu'il a été choisi pour illustrer les bonnes relations universitaires franco-allemandes dans le cadre des cérémonies du cinquantième anniversaire du traité de l'Élysée et que nous serons sur l'estrade avec nos amis de Cologne, le 15 avril, pour signer solennellement cette convention qui sera considérée comme exemplaire de la coopération entre la France et l'Allemagne. Au cours de cette réunion nous avons essayé de voir ce que nous pourrions inscrire dans cet accord-cadre, nous vous ferons parvenir le document dans quelques jours car nous devons le vérifier avec nos amis allemands ; nous avons deux projets, la maîtrise franco-allemande en droit dont nos amis allemands sont très contents et un journal électronique avec des enseignants du PRES et Cologne, il se tourne vers Laurence Frabolot.

**Laurence Frabolot** répond oui peut-être dans le domaine plus général des sciences humaines, l'histoire de l'art qui a été présenté par l'ancienne directrice de l'Institut franco-allemand à Paris.

**Le Président** : Il y a ensuite deux projets d'activités communes qui pourraient se mettre en place. Un projet de colloque sur la guerre de Sept ans qui réunirait les historiens des deux universités et puis, une idée qui est apparue dans la discussion puisque l'un des responsables allemands est un professeur du droit du travail et que nous avons dans nos établissements des

forces là-dessus, et qui serait de réfléchir à un colloque commun à propos de la flexibilité du droit du travail. On entend parler de la rigueur du droit français par rapport à la souplesse du droit allemand et il pense que ça mériterait d'être un peu exploré. Il y a un volontaire du côté allemand il faudrait en trouver un de notre côté.
A plus long terme il y aurait un programme d'échanges de personnels et ce dans le cadre de la documentation. Par ailleurs et c'est une idée à laquelle il tient beaucoup en comptant sur l'appui de Michel Wieviorka, nous pourrions essayer de préparer les conditions d'une structure de réponse commune à des appels d'offres européens. Soit des appels d'offres de l'Union européenne soit des appels d'offres communs, ANR-DRG.
Il souligne l'importance des ERC européennes et il croit que si on établissait une réponse à quelques projets, si on arrivait à gagner des appels d'offres avec une réponse commune des deux ensembles universitaires ce serait extrêmement précieux. Si le Conseil en est d'accord nous allons essayer de mettre cela en place. Ce qui est important dans ces projets c'est qu'il y ait quelqu'un qui les prenne en charge, et il lance volontiers un appel à candidature à l'intérieur des établissements ce qui permettrait que ces projets prennent forme.

**Michel Wieviorka** rappelle que la FMSH s'occupe d'un important programme franco-allemand, d'une revue franco-allemande et autres activités et que ce programme est sous la responsabilité d'un maître de conférences de l'EHESS, il pourra le contacter et envisager une réflexion avec lui.

**Le Président** donne son approbation.

**Isabelle This-Saint-Jean** voudrait porter à la connaissance des responsables d'établissements un certain nombre de dispositifs de la région qui peuvent aider dans cette coopération mais au-delà dans d'autres coopérations. Ainsi les dispositifs de mobilité étudiante entrante et sortante et là vous pouvez décider que cette année vous mettez l'accent sur des étudiants soit allemands soit franciliens que vous envoyez en Allemagne.
Par ailleurs sur les manifestations scientifiques et les colloques, la Région à un dispositif de soutien qui est réservé soit au SHS, soit à une thématique précise. C'est aussi un instrument pour construire des coopérations. Il y a un instrument dédié à la coopération internationale quand vous êtes dans un partenariat avec un ou plusieurs établissements internationaux, c'est un troisième dispositif que vous pouvez utiliser. La mobilité sortante est ouverte aux doctorants, donc vos doctorants vous pouvez les faire partir à l'étranger de la même manière que les doctorants que nous finançons soit par un dispositif d'allocations de recherches ciblé sur les sciences humaines et sociales, elles ont un coût environné qui permet aux jeunes de partir à l'étranger ou de publier leur thèse.
Sur la dimension européenne, elle rappelle qu'elle était déjà intervenue en ce sens lors du dernier Conseil d'administration et depuis elle a continué à travailler et à prendre des contacts en particulier avec le ministère qui fait le même constat que nous à savoir, essayer de mutualiser un certain nombre de forces pour s'organiser collectivement pour chercher des crédits européens. Il y a le fait d'envoyer des experts, vous avez probablement reçu une demande d'envoi d'experts, concernant les experts européens pour différents appels d'offres, c'est une première chose à faire, il y a une deuxième chose à faire c'est l'aide au portage et au montage de projets.

**Le Président** remercie Isabelle This Saint Jean

**Odile Quintin** veut rebondir à propos d'un partenariat plus systématique avec Cologne dans le contexte des réponses à des appels d'offres européens. Elle pense que si nous avons de manière un peu plus systématique un partenariat avec une ou deux universités allemandes et le cas échéant d'autres, pour monter une espèce de structure qui permettrait de répondre à des appels d'offres, ce serait très bien considéré côté bruxellois car ils ont déjà des structures qui sont un peu plus organisées. Et donc avoir quelqu'un à l'intérieur de votre structure qui soit un peu connaisseur de ces merveilleuses mécaniques et de la manière dont il faut présenter un projet et si vous allez dans ce sens j'aurais tendance à dépasser un peu Cologne. Dans les merveilleuses discussions budgétaires européennes ce sont des programmes qui vont peu diminuer proportionnellement à d'autres. A la fois à l'horizon 2020, sur Erasmus mundus et sur l'ensemble de ces thématiques il va y avoir un appel d'air et cela se prépare. Avoir une équipe qui soit capable de bien présenter les projets n'est pas inutile.

**Franciscus Verellen** intervient au sujet des appels d'offres européens il veut attirer l'attention sur le lancement tout récent d'un programme européen décidé par les bruxellois qui s'appelle « Site IT ». Il porte sur une problématique d'intégration au niveau national. Il a un contexte géopolitique. Ce qui est intéressant et original dans ce projet c'est qu'il est porté par un consortium européen et asiatique. Ce consortium euro-asiatique comprend les universités de Cambridge, Hambourg, Milan etc. et côté asiatique l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande et le Vietnam. C'est une première pour nous de faire collaborer deux consortiums euro-asiatique. Les relations internationales pourraient communiquer quelques informations à ce sujet.

**Le président** répond qu'il diffusera très volontiers les informations qu'il recevra sur ce point. Par ailleurs il a oublié de parler de deux sujets évoqués avec nos amis de Cologne, la question est de savoir s'il y a des porteurs intéressés de notre côté. Il s'agit de l'archéologie méditerranéenne, ils sont demandeurs d'une coopération là- dessus sans plus de précisions et d'autre part une thématique que nous avons retrouvée puisqu'elle était dans celles que nous avions évoquées pour Synergie, le vieillissement.

Il informe par ailleurs de la visite de l'université de Montréal qui voulait nous dire l'intérêt porté à notre groupement et la conversation a amené à parler d'un sujet qu'Odile Quintin avait évoqué qui est l'enseignement à distance. Il semble que Montréal soit très en avance là-dessus et il pense qu'il serait intéressant, si cela motive quelques-uns, de faire une petite mission et voir ce qu'ils font et ce qui serait éventuellement importable. Il livre cette idée parce que tout le monde parle des MOOC et on ne voit pas très bien quel est le modèle économique qu'on peut mettre derrière.

## 11. Questions diverses

**Le Président** voudrait féliciter toute l'équipe de ce que la Conférence Michel Serres a été un vrai succès et remercie en notre nom à tous Alain Cadix.
Il indique que nous avons été sollicités par le Rectorat sur la participation des établissements du PRES à l'ESPE ; deux de nos établissements sont intéressés Paris 1 et le CNAM et il remercie les chefs d'établissements d'avoir fait des efforts pour trouver une position commune, le projet avance dans un consensus assez général.

Il rappelle qu'il y a un séminaire des chefs d'établissements afin de réfléchir ensemble à la problématique du contrat. Il y a beaucoup de variations dans la position gouvernementale celle-ci est aujourd'hui assez souple, il semble qu'on s'oriente vers l'idée d'un contrat commun à l'ensemble des établissements du PRES, du moins ceux qui sont soumis à la procédure contractuelle, avec un contrat spécifique pour chaque établissement, la question étant toujours la même, quelle est la hauteur de la partie commune et la hauteur de la partie propre à chaque établissement qui devrait être beaucoup plus importante. Nous discuterons de ce sujet demain lors du séminaire des chefs d'établissement.

Dernière information, dans nos projets le PRES doit s'installer plus tard dans les bâtiments de la caserne de Lourcine dont l'essentiel est affecté à Paris 1 et pour lesquels il y avait une promesse de financement dans les crédits campus attribués au PRES. Nous avons eu une réunion de travail au ministère d'où il ressort que les arbitrages ne sont pas tout-à-fait rendus qu'on en saura un peu plus début mars. Tout ce que l'on sait c'est que le projet est bien vu et qu'il sera financé, à quelle hauteur et sous quelle forme nous n'avons pas d'autres informations et de certitudes pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h00.